

Séance du mercredi 10 avril 2024

Délibération n° 03_2024_043

**Contrat de Ville de Saint-Amand-Montrond 2024 – 2030
Engagements quartiers 2030**

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi dix avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REPLAÇANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	Pouvoir à Philippe AUZON
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	Pouvoir à Roger DAGHER
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	Pouvoir à Michelle RIVET
ORCENAI	Monsieur Yann CADIER	Pouvoir à Pascal COLLIN
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	Absente
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIÈRES Monsieur Jean-Claude LAUNAY Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Sandrine KOSTADINOV Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Sylvie OLIVIER	Pouvoir à Emmanuel RIOTTE Pouvoir à Isabelle CHAPUT Pouvoir à Didier DEVASSINE Pouvoir à Sophie CUINIÈRES Pouvoir à Jacqueline CHAMPION Pouvoir à Sandrine KOSTADINOV Pouvoir à Serge AUDONNET Pouvoir à Patrick BIGOT
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 25
Membres votants : 37

Secrétaire de séance : Monsieur Yves PURET

Date de la convocation : 28 mars 2024
Date de l'affichage : 28 mars 2024

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20240410-032024043-DE
Date de télétransmission : 22/04/2024
Date de réception préfecture : 22/04/2024

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 10 avril 2024

Délibération n° 03_2024_043

Contrat de Ville de Saint-Amand-Montrond 2024 – 2030 Engagements quartiers 2030

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des Contrats de Ville 2024-2030 dans les départements métropolitains ;

vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

vu l'instruction relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements Quartiers 20230 du 4 janvier 2024.

Considérant que les contrats de ville 2014-2023 et les diverses dispositions, notamment fiscales permettant d'outiller ce cadre d'intervention mis en place par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, sont arrivés à échéance le 31 décembre 2023.

Considérant qu'en 2024, la politique de la ville est donc renouvelée pour six années avec l'entrée en vigueur d'une nouvelle géographie prioritaire, la prorogation de certaines dispositions fiscales renforçant la mixité sociale et la signature du contrat de ville 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 ».

Considérant que le plan « Engagements Quartiers 2030 », lancé par le Président de la République le 26 juin 2023, fixe les grandes ambitions de la nouvelle génération de contractualisation pour la période 2024-2030 :

- Les contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 » doivent traduire une mobilisation partenariale élargie et renforcée ;
- Au travers de contrats resserrés et souples, les acteurs locaux partagent une feuille de route commune, construite autour de quelques grandes priorités territoriales et stratégiques ;
- Dès l'élaboration des contrats puis tout au long de leur vie, la participation des citoyens et des acteurs locaux est soutenue pour identifier les thématiques de travail, les projets à travailler ou les indicateurs de suivi du contrat.

Considérant que le présent contrat de ville a été co-construit avec l'ensemble des signataires et acteurs de territoire sur la base d'une méthode participative à partir de constats de terrain et de données statistiques INSEE récentes analysées par le cabinet d'étude COMPAS diligenté par la municipalité :

- Contribution active des acteurs du territoire (associatifs et opérateurs partenaires) à travers l'organisation d'un atelier partenarial ;
- Expressions citoyennes recueillies durant tout l'été 2023 avec l'appui de l'association d'habitants « *la maison du cœur* » et du centre social Le Local ;
- Conduite de la démarche au travers de rencontres entre le délégué du préfet, Monsieur le Maire et Monsieur le Président de la Communauté de communes Cœur de France, respectivement accompagnés de leurs Directeurs Généraux des Services.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- valide le contrat ville 2024/2030 « Engagements Quartiers 2030 » entre l'Etat, la Communauté de communes Cœur de France et la Ville de Saint-Amand-Montrond,
- autorise Monsieur le Président à signer ce contrat (*projet ci-joint*).

Le Président



Daniel BONE

Le secrétaire de séance

Yves PURET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves PURET', is written over the printed name.

quartiers 2030

CONTRAT DE VILLE SAINT-AMAND-MONTROND

2024-2030

SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	1
Généralités	1
Les transitions, une ambition transverse	1
I – RENOUELEMENT DE LA POLITIQUE DE LA VILLE.....	2
a) Une nouvelle géographie prioritaire	2
1 – Brève présentation du territoire	2
2 – Cadre méthodologique du nouveau zonage QPV	3
3 – Nouvelle géographie prioritaire : ce qui a changé	4
b) Renouvellement de dispositions fiscales.....	5
1 – Au profit des bailleurs.....	5
2 – Au profit des commerces de proximité et petites entreprises.....	5
3 – Au profit des futurs propriétaires.....	5
c) Un nouveau contrat « Engagements quartiers 2030 »	6
1 – La concertation au cœur de l’élaboration du contrat	6
2 – Thématiques et sous-thématiques du contrat.....	6
3 – Exigences transversales	6
II – FEUILLE DE ROUTE : ORIENTATIONS STRATÉGIQUES PAR THÉMATIQUES.....	7
a) Emploi et développement économique.....	7
1 – Emploi, formation et insertion professionnelle des habitants du quartier.....	7
Quelques chiffres clefs (diagnostic)	7
Les principaux acteurs du territoire	8
• Les collectivités.....	8
Orientations et objectifs opérationnels	8
Focus sur le programme pacte pour le plein emploi.....	8
Focus sur le Campus connecté	9
2 – La dynamique salariale et entrepreneuriale dans le quartier	10
Quelques chiffres clefs (diagnostic)	10
Les principaux acteurs du territoire	10
Orientations et objectifs opérationnels	10
Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030	11
b) Education et accompagnement à la parentalité	12

Quelques chiffres clefs (diagnostic)	12
Les principaux acteurs du territoire	12
Orientations et objectifs opérationnels	12
Focus sur le dispositif « colos apprenantes »	13
c) Accès aux droits	13
1 - Accès aux droits et aux services publics	13
Diagnostic	13
Les principaux acteurs du territoire	14
Orientations et objectifs opérationnels	14
2 – Accès aux soins	14
Diagnostic	14
Les principaux acteurs du territoire	14
Orientations et objectifs opérationnels	14
d) Cadre de vie, sociabilité et transitions	15
Quelques chiffres clefs (diagnostic)	15
Les principaux acteurs du territoire	15
Orientations et objectifs opérationnels	15
e) Jeunesse, accès à la culture, au sport et aux loisirs	17
Quelques chiffres clefs (diagnostic)	17
Les principaux acteurs du territoire	17
Orientations et objectifs opérationnels	17
Focus Quartiers d’été & autres dispositifs	18
III – CONTRIBUTIONS SPÉCIFIQUES DES PARTENAIRES	18
a) Conseil régional Centre Val-de-Loire	18
b) Conseil départemental	20
c) Agence régionale de santé – Unité départementale du Cher	20
d) CAF du Cher	21
e) CPAM	21
IV – GOUVERNANCE	24

PRÉAMBULE

Généralités

La politique de la ville intervient de manière territorialisée dans les quartiers urbains défavorisés. Elle fédère l'ensemble des partenaires publics, privés et de la société civile y concourant : l'État et ses établissements publics, les intercommunalités, communes, département et régions, ainsi que les autres acteurs institutionnels (organismes de protection sociale, acteurs du logement, acteurs économiques) et la société civile, en particulier les associations et les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

S'agissant des moyens affectés aux QPV, la priorité est donnée à la mobilisation des dispositifs de droit commun, qu'ils relèvent de l'État, des collectivités et des organismes partenaires.

Les crédits d'intervention spécifiques de la politique de la ville, et les crédits de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) jouent un effet levier sur les politiques de droit commun et les complètent, afin d'améliorer la territorialisation des politiques sectorielles, de favoriser leur mise en synergie, de développer les actions à caractère innovant, d'améliorer les conditions de vie des habitants et de réduire les écarts de développement entre d'une part les quartiers urbains défavorisés et d'autre part les autres territoires.

Les transitions, une ambition transverse

Le changement climatique est une réalité qui touche souvent en premier lieu les populations les plus vulnérables. Il est ainsi nécessaire que la prise en compte des enjeux de transitions (écologique, énergétique, alimentaire...) soit pleinement intégrée aux ambitions de réduction des inégalités sociales et d'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires.

Traiter la question des transitions dans les quartiers, c'est non seulement améliorer le cadre de vie grâce à la rénovation urbaine, généraliser les circuits courts alimentaires, répondre aux problématiques locales dont souffrent les habitants, mais c'est aussi travailler sur les représentations culturelles et les conceptions qu'ont les habitants de leur place dans les quartiers et de la place du quartier à l'échelle d'un territoire beaucoup plus large.

La politique de la ville a donc ici un rôle majeur à jouer, compte tenu notamment de sa capacité dans toutes les thématiques qu'elle embrasse, à créer les conditions de processus participatifs dans lesquels les usagers et toutes les parties prenantes ne sont pas juste consultés mais acteurs dans la conception et la mise en œuvre de ces politiques publiques dans un environnement de proximité.

I – RENOUELEMENT DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

La géographie prioritaire, les contrats de ville 2014-2023 et les diverses dispositions notamment fiscales permettant d'outiller ce cadre d'intervention mis en place par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, sont arrivés à échéance le 31 décembre 2023.

En 2024, la politique de la ville est donc renouvelée pour six années avec l'entrée en vigueur d'une nouvelle géographie prioritaire (a), la prorogation de certaines dispositions fiscales renforçant la mixité sociale et des activités (b) et la signature du présent contrat de ville 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 » (c).

a) Une nouvelle géographie prioritaire

1 – Brève présentation du territoire

Communauté de communes Cœur de France

La Communauté de communes Cœur de France est composée de 19 communes unies : Arpheuilles, Bessais-le-Fromental, Bouzais, Bruère-Allichamps, Charenton-du-Cher, Colombiers, Coust, Drevant, Farges-Allichamps, La Celle, La Groutte, Marçais, Meillant, Nozières, Orcenais, Orval, Saint-Amand-Montrond, Saint-Pierre-les-Etieux et Vernais.

Grace à une approche intégrée de développement territorial, l'EPCI propose une vraie alternative à l'empilement des projets. La mutualisation des moyens pour développer le territoire est la clé de voûte de l'action intercommunale qui permet à toutes les communes membres de bénéficier de travaux ou d'aménagements qui n'auraient pas été possibles en gestion communale.

En complément de ses compétences obligatoires telles que « le développement économique » et « la gestion des déchets », les communes lui ont attribué des compétences supplémentaires comme « la politique du logement et du cadre de vie », « l'action sociale d'intérêt communautaire » ou encore « le développement et l'aménagement culturel et sportif ».

Le territoire s'étend sur une superficie de 37 912 hectares. La population était de 18 315 habitants en 2018 soit une diminution de 5 % comparativement à 2013 (source Insee).

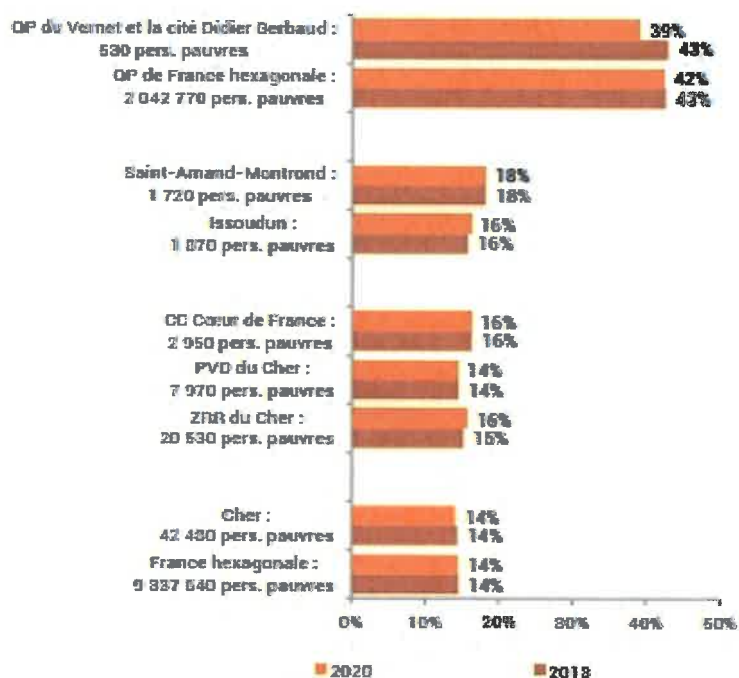
Ville de Saint-Amand-Montrond

La ville de Saint-Amand-Montrond est située au Sud du département du Cher à environ 45 km de Bourges, 50 km de Montluçon, 70 km de Châteauroux et Nevers et 80 km de Moulins. Cheffe-lieu d'un arrondissement rural, la ville compte 9 531 habitants en 2018 soit une diminution de 6,9% comparativement à 2013.

Le quartier prioritaire « Cité Gerbaud-Le Vernet »

Le quartier du Vernet situé au nord-est du centre-ville compte environ 1300 habitants, soit un septième de la population de Saint-Amand-Montrond. Il appartient à un bassin de vie plus large intégrant des quartiers similaires (catégories socio-professionnelles, pauvreté, exclusion) mais trop peu peuplés pour intégrer le périmètre QPV qui représente environ 20 % de la population Saint-Amandoise, pour l'essentiel la plus démunie, marquée par un taux de pauvreté élevé bien qu'en diminution de quatre points en 2020 par rapport à 2013.

Evolution comparative du taux de pauvreté entre 2013 et 2020 :



Définition : le taux de pauvreté représente la part des personnes dont le niveau de vie est inférieur à 60% du revenu médian national (soit un niveau de vie inférieur à 1 120€ par mois en 2020).

2 – Cadre méthodologique du nouveau zonage QPV

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit, dans son article 5, les principes de détermination des Quartiers prioritaires de la ville (QPV).

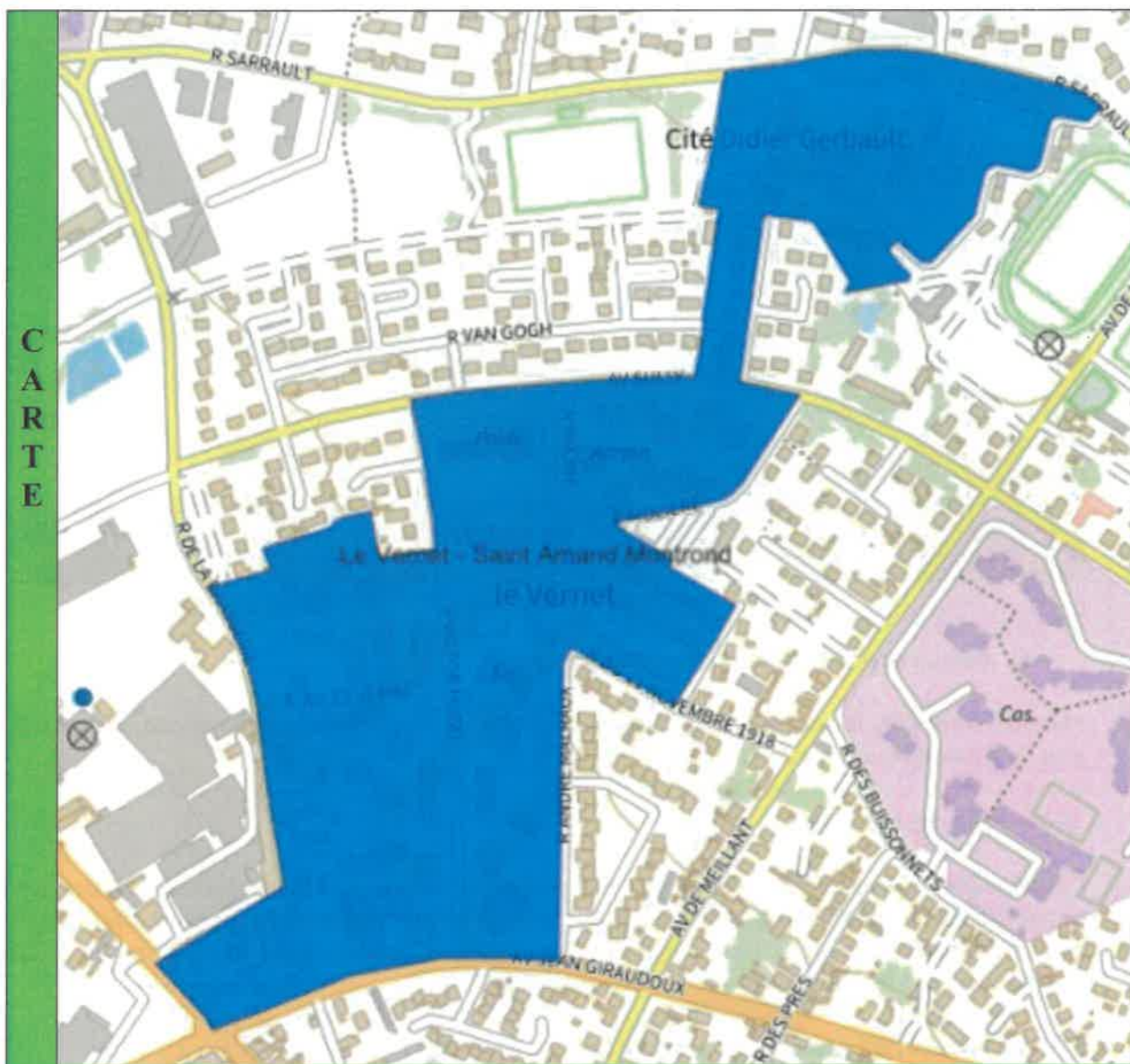
Les QPV de France métropolitaine doivent en effet respecter les critères de revenu et de population suivants :

- Être dans une unité urbaine (UU) de plus de 10 000 habitants ;
- Le nombre minimal d'habitants d'un QPV est fixé à 1000 ;
- Le critère de revenu des ménages est défini par le décrochage par rapport aux revenus de l'unité urbaine du QPV et par rapport aux revenus de la France métropolitaine.

Pour s'adapter à l'évolution des territoires depuis 2014, une actualisation de la géographie prioritaire a été menée. Ce travail a été conduit en 2023 par les préfectures de département, en concertation avec les élus locaux, en s'appuyant sur l'ANCT et la mise à disposition de données par l'INSEE.

La géographie prioritaire actualisée en France métropolitaine est entrée en vigueur le 1er janvier 2024 : les quartiers sont listés dans le [décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023](#).

Nota bene : il est dorénavant ouvert la possibilité d'utiliser de façon exceptionnelle, circonscrite et encadrée, les crédits spécifiques « politique de la ville » de l'Etat dans des territoires ne relevant pas de la géographie prioritaire mais caractérisés comme défavorisés (« poches de pauvreté »).

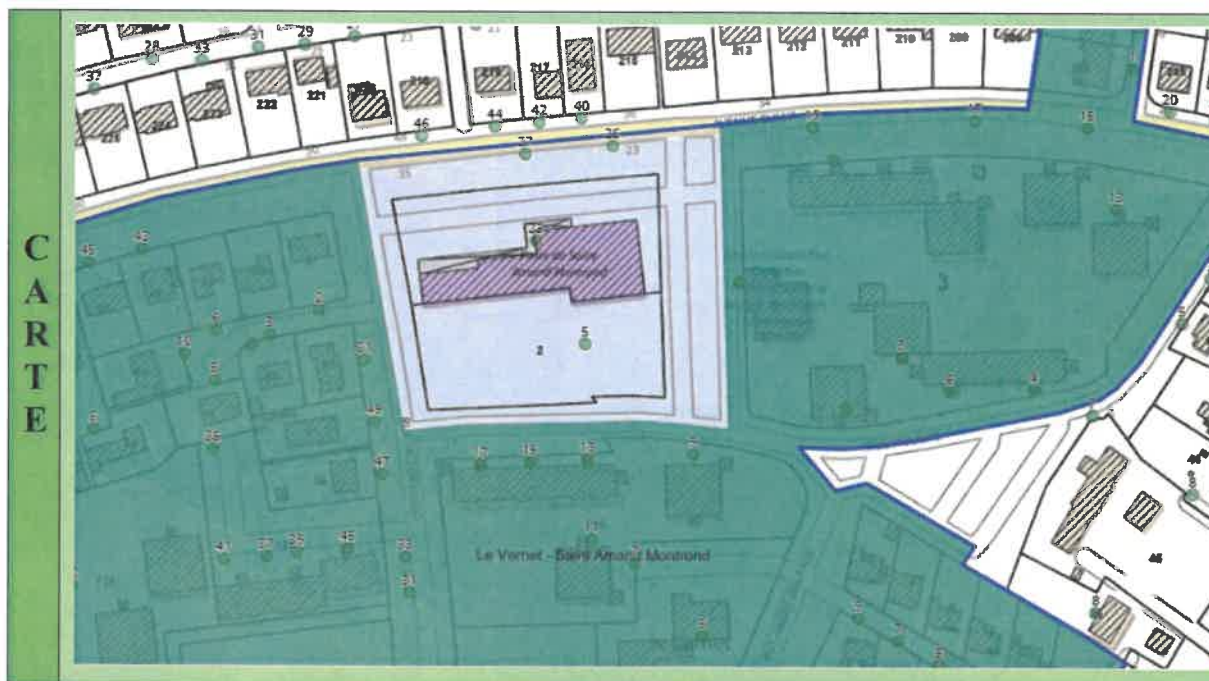


Nouvelle géographie prioritaire 2024 de Saint-Amand-Montrond – 1100 habitants

3 – Nouvelle géographie prioritaire : ce qui a changé

Resserrement du périmètre à son extrémité sud : retrait de quelques unités d'habitation individuelles situées au sud de l'avenue Giraudoux.

Élargissement du périmètre « centre commercial » : intégration du centre commercial, notamment pour les avantages fiscaux offerts aux commerces de proximité qui voudraient désormais s'y implanter.



Zoom sur l'élargissement du périmètre « centre commercial »

b) Renouvellement de dispositions fiscales

Plusieurs dispositifs fiscaux qui constituent des vecteurs de mixité sociale et de développement des quartiers prioritaires seront maintenus :

1 – Au profit des bailleurs

L'abattement de 30 % sur la taxe foncière des propriétés bâties accordé aux bailleurs sociaux pour permettre le renforcement de la gestion urbaine de proximité sera pérennisée sur le principe jusqu'en 2030, à titre transitoire en 2024 sur la base des conventions et des contrats de villes signés pour 2023 et sur la base des nouveaux contrats de ville après 2024.

2 – Au profit des commerces de proximité et petites entreprises

Des exonérations soutiennent les commerces de proximité : depuis le 1er janvier 2015, et sur l'ensemble des QPV, les très petites entreprises exerçant une activité commerciale dans un QPV peuvent bénéficier d'exonérations temporaires de cotisation foncière des entreprises (CFE), de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Cette exonération de fiscalité locale a été étendue depuis 2016 aux petites entreprises au sens communautaire (moins de 50 salariés et un chiffre d'affaires annuel ou total de bilan n'excédant pas 10 M€). Cette exonération sera prorogée.

3 – Au profit des futurs propriétaires

Le taux réduit de TVA pour l'accession sociale à la propriété, qui renforce la mixité sociale des quartiers, de façon complémentaire avec les opérations de rénovation urbaine, s'applique depuis 2015 à l'ensemble des nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville et à une bande de 300 mètres alentours, ainsi qu'aux opérations du NPNRU depuis 2016.

Le calendrier de la réforme de la politique de la ville nécessite de prendre des dispositions transitoires afin d'assurer la mise en œuvre de ces outils en 2024. Une réforme plus globale de mesures fiscales à

destination des entreprises s'installant dans les QPV sera menée dans le cadre du projet de loi de finances pour 2025.

c) Un nouveau contrat « Engagements quartiers 2030 »

Le renouvellement de la politique de la ville est l'occasion de réaffirmer et de renforcer son déploiement en s'appuyant sur la mobilisation des habitants (1), avec la prise en compte des enjeux locaux dans le choix des grandes thématiques (2).

1 – La concertation au cœur de l'élaboration du contrat

Le plan « Engagements Quartiers 2030 », lancé par le Président de la République le 26 juin 2023, fixe les grandes ambitions de la nouvelle génération de contractualisation pour la période 2024-2030 :

- Les contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 » doivent traduire une mobilisation partenariale élargie et renforcée,
- Au travers de contrats resserrés et souples, les acteurs locaux partagent une feuille de route commune, construite autour de quelques grandes priorités territoriales et stratégiques,
- Dès l'élaboration des contrats puis tout au long de leur vie, la participation des citoyens et des acteurs locaux est soutenue pour identifier les thématiques de travail, les projets à travailler ou les indicateurs de suivi du contrat.

Ainsi, le présent contrat de ville a été co-construit avec l'ensemble des signataires et acteurs de territoire sur la base d'une méthode participative à partir de constats de terrain et de données statistiques INSEE récentes analysées par le cabinet d'étude COMPAS diligenté par la municipalité :

- Contribution active des acteurs du territoire (associatifs et opérateurs partenaires) à travers l'organisation d'un atelier partenarial,
- Expressions citoyennes recueillies durant tout l'été 2023 avec l'appui de l'association d'habitants « *la maison du cœur* » et du centre social *Le Loccal*.
- Conduite de la démarche au travers de rencontres entre le délégué du préfet, M. le maire et M. président de la communauté de communes respectivement accompagnés de leurs directeurs généraux des services.

2 – Thématiques et sous-thématiques du contrat

Une nouvelle nomenclature comptable pour le suivi des crédits « politique de la ville » de l'État est entrée en vigueur en 2024 avec la mise à jour du progiciel « GISPRO ». Afin de faciliter le pilotage du contrat de ville dans l'attribution des subventions annuelles, le choix a été fait de regrouper l'ensemble des objectifs opérationnels issus des concertations dans cinq thématiques (grandes priorités) provenant de la nouvelle nomenclature, à savoir :

- Emploi et développement économique,
- Éducation,
- Accès aux droits,
- Cadre de vie, sociabilité et transitions,
- Jeunesse, accès à la culture, au sport et aux loisirs.

3 – Exigences transversales

Une attention particulière sera portée dans chaque thématique du contrat à la prise en compte de l'égalité femme-homme, à la lutte contre toutes les discriminations et contre les violences, ainsi qu'à l'inclusion des personnes en situation de handicap. Chaque acteur du contrat, en sa qualité, s'attachera à veiller autant que possible à l'effectivité de cette exigence de justice.

Enfin, la jeunesse est une priorité transversale de l'action gouvernementale. Au travers des contrats de ville, une prise en charge et un accompagnement global des jeunes doivent être recherchés avec une attention particulière dans chacune des thématiques.

II – FEUILLE DE ROUTE : ORIENTATIONS STRATÉGIQUES PAR THÉMATIQUES

a) Emploi et développement économique

1 – Emploi, formation et insertion professionnelle des habitants du quartier

Quelques chiffres clefs (diagnostic)

Part des personnes de 15 à 64 ans ayant un emploi

Territoires	Nb de 15-64 ans en emploi	Taux d'emploi des 15-64 ans en %	Taux d'emploi des femmes en %	Ecart du taux d'emploi entre les femmes et les hommes en point
QP du Vernet et la cité Didier Gerbaud	408	45,6	45,3	-0,7
QP de France hexagonale	1 412 419	47,3	42,1	-10,8
Saint-Amand-Montrond	2 824	56,1	53,2	-5,1
Issoudun	4 056	61,7	60,7	-2,4
CC Cœur de France	6 108	60,3	58,0	-3,9
PVD du Cher	19 672	63,3	60,6	-5,8
ZRR du Cher	48 929	65,2	62,8	-5,4
Cher	113 276	63,8	61,8	-4,6
France hexagonale	26 170 658	64,7	61,9	-5,7

Lecture : en 2019, 46% des 15-64 ans résidant dans le quartier prioritaire du Vernet sont en emploi. Le taux d'emploi des femmes est similaire à celui des hommes.

Caractéristiques des demandeurs d'emploi de fin de mois (DEFM) de catégories ABC

Territoires	Nb DEFM catégories ABC 31/12/2022	Part des DEFM femmes en %	Part des DEFM de moins de 26 ans en %	Part des DEFM étrangers en %	Part des DEFM Bac +2 en %	Part des DEFM depuis plus de 2 ans en %
QP du Vernet et la cité Didier Gerbaud	186	53,8	16,1	6,5	7,0	28,5
QP de France hexagonale	653 600	46,3	15,2	33,2	18,5	25,3
Saint-Amand-Montrond	780	50,0	17,4	3,2	15,4	29,5
Issoudun	1 130	46,9	17,2	nd	15,9	33,6
CC Cœur de France	780	50,0	29,5	2,9	15,4	29,5
PVD du Cher	2 190	53,0	6,2	3,2	17,8	32,0
ZRR du Cher	1 200	53,3	11,3	3,2	15,8	30,0
Cher	22 970	51,9	7,5	17,2	20,9	33,2
France hexagonale	5 218 200	51,6	9,9	20,1	30,8	29,7

Lecture : au 31 décembre 2021, 186 demandeurs d'emploi résident dans le QPV. Parmi eux, 54% sont des femmes.

Les principaux acteurs du territoire

- Les collectivités
- La passerelle
- BGE
- La mission locale

Orientations et objectifs opérationnels

La composition sociale du QPV accentue les effets du manque d'emploi dans ce territoire. Une meilleure connaissance du profil de ces demandeurs d'emplois peut permettre de mieux appréhender l'adéquation entre leurs caractéristiques et celles des emplois disponibles sur le territoire (métiers d'art, métiers en tension), dans l'optique d'adapter l'offre de formation et de faciliter la levée des freins en lien avec les entreprises.

Objectif 1 : soutenir les actions favorisant les rencontres, les discussions et échanges de données entre les acteurs de l'emploi et les entreprises autour des thématiques partagées de « levée des freins » pour les habitants du quartier telles que :

- La mobilité,
- La maîtrise de la langue française,
- Les modes de garde d'enfants.

Objectif 2 : en lien avec la Région, les établissements et services scolaires de l'Education nationale et municipaux :

- Développer l'accès à la formation pour les habitants du QPV,
- Soutenir les actions de découverte des métiers dès le plus jeune âge,
- Soutenir des actions proposant des visites d'entreprises, et des rencontres avec des professionnels.
- Encourager les job-dating en pied d'immeuble à destination des habitants du quartier et plus particulièrement des jeunes.

Objectifs 3 : favoriser l'émergence de solutions innovantes en mobilisant et croisant les dispositifs de droit commun en vue de répondre aux besoins présents ou à venir du territoire.

PROGRAMME PACTE POUR LE PLEIN EMPLOI

F
O
C
U
S

L'évaluation de la démarche des cités de l'emploi, conduite en 2022 et publiée début 2023, a montré combien la coopération des acteurs a permis d'articuler les mesures en faveur de l'emploi, les rendre plus accessibles aux résidents des quartiers et repérer et accompagner les personnes, sans activité, non identifiées par le service public de l'emploi.

Pour que les difficultés des résidents des QPV fassent l'objet d'un accompagnement renforcé, le CIV a annoncé la création de 300 Pactes plein emploi, en relais des cités de l'emploi, articulés avec les nouvelles stratégies territoriales. Le contenu et les contours de ces Pactes plein emploi est en cours de définition et de discussion avec France Travail et en lien avec la stratégie pauvreté et le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030, en vue de leur lancement au 1^{er} janvier 2025.

PROGRAMME CAMPUS CONNECTE

F
O
C
U
S

Le Campus Connecté de Saint-Amand-Montrond a ouvert ses portes en septembre 2021. Il est situé dans les locaux de la Passerelle, atelier des réussites, à deux pas du QPV.

Ce nouveau dispositif, porté par La Communauté de communes Coeur de France et le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a pour objectif de favoriser la poursuite ou la reprise d'études supérieures à distance pour toutes les personnes du territoire.

C'est un lieu de proximité au sein duquel les inscrits peuvent suivre des formations de l'enseignement supérieur, tout en bénéficiant d'un accompagnement tout au long de leur parcours.

Les utilisateurs bénéficient d'une salle équipée de matériel informatique récent, d'une connexion très haut débit, et de l'encadrement d'un coordinateur et tuteur. Des ateliers sont régulièrement proposés sur le campus (anglais professionnel, communication orale et écrite, ...).

Le service s'adresse aux Néo bacheliers, étudiants en réorientation, salariés ou demandeurs d'emploi en reconversion professionnelle.

DAEU, BTS, BUT, licences, Master...

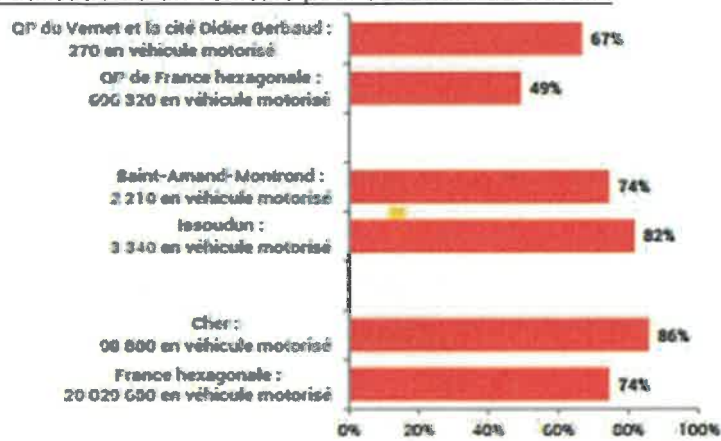
De nombreux diplômes, y compris ceux des grandes écoles, sont accessibles à distance, via le CNED, le CNAM, les universités ou les écoles privées.

Les espaces labellisés Campus Connecté garantissent la même reconnaissance et la même qualité de diplôme que pour un cursus traditionnel.

2 – La dynamique salariale et entrepreneuriale dans le quartier

Quelques chiffres clefs (diagnostic)

L'utilisation d'un véhicule pour se rendre au travail :



Lecture : en 2019, 67% des actifs ayant un emploi et résidant dans le QP du Vernet et la cité Didier Gerbaud utilisent leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail

Or, la part des personnes possédant un permis de conduire parmi les habitants des QP est plus faible que celle observée hors des quartiers prioritaires (de -22 à -25 points selon la taille de l'unité urbaine, Cerema, 2019).

La moindre motorisation des ménages dans les QP peut constituer une contrainte supplémentaire forte pour s'insérer dans le marché du travail, en renforçant la dépendance aux emplois accessibles à proximité du quartier ou en accroissant le temps de trajet en transports en commun pour se rendre sur son lieu de travail

Les principaux acteurs du territoire

- Passerelle
- BGE
- Gas 18
- Les collectivités

Orientations et objectifs opérationnels

Avec 1800 entreprises référencées sur le bassin, la communauté de commune dispose d'atouts majeurs en matière d'emploi. Cependant, la mobilité des résidents du QPV étant l'une des principales conditions à l'obtention d'un emploi, il apparaît essentiel de conforter l'économie résidentielle du quartier et les emplois de proximité.

A ce titre, l'auto-entrepreneuriat dans le quartier peut être perçu comme une dynamique d'émancipation pour les habitants pouvant avoir un effet d'entraînement. Cependant, et même si elle est à encourager, la création d'auto-entreprises n'est pas une fin en soi et doit permettre un retour à l'activité pérenne en évitant les situations d'échec qui conduisent à une plus grande précarité et au découragement.

Objectif 1 : accompagner les habitants dans leur appropriation des horaires et arrêts de la navette gratuite PEPITA articulée avec l'usage d'autres moyens de mobilité disponibles.

Exemple : en finançant des actions du type « *comment organiser mes déplacements en dehors du quartier pour me rendre au travail* ».

Objectif 2 : encourager les porteurs de projets (y compris extérieurs au territoire) à s'implanter dans le QPV et ainsi favoriser l'émergence d'une offre d'emploi et de services nouvelle et complémentaire, notamment ;

- en créant des conditions d'accompagnement et de suivi adaptées.
- en communiquant sur les dispositions fiscales avantageuses liées au périmètre QPV.

Objectif 3 : améliorer la communication auprès des publics en organisant davantage de rencontres autour de la création d'entreprises et d'emplois afin de mieux détecter, informer et bien orienter les entrepreneurs du quartier.

Objectif 4 : accompagner et financer l'entrepreneuriat en intensifiant les actions de soutien menées par Bpifrance envers les entrepreneurs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

PROGRAMME ENTREPRENEURIAT QUARTIERS 2030

Bpifrance met en place des dispositifs dans le cadre du programme **Entrepreneuriat Quartiers 2030** aux côtés d'acteurs publics et privés de l'écosystème entrepreneurial (Fonds social européen, État, Régions, autres collectivités, fondations, banques, etc.). Bpifrance appuie son action sur des réseaux, notamment les Réseaux membres du collectifs Cap Créa.

F
O
C
U
S

Ce programme, doté de 456 € sur quatre ans, permet de développer une véritable boîte à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises et commerces de proximité.

Exemple : **Les Bus de l'Entrepreneuriat** : des dispositifs itinérants qui offrent aux publics éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Ils détectent les talents dans les QPV et les orientent vers les structures partenaires adaptées.

b) Education et accompagnement à la parentalité

Quelques chiffres clefs (diagnostic)

Les taux de scolarisation des 15-24 ans

Territoires	Nb de 15-24 ans scolarisés	Taux de scolarisation des 15-24 ans en %	Taux de scolarisation des filles en %	Ecart de taux de scolarisation entre les filles et les garçons en point
QP du Vernet et la cité Didier Gerbaud	83	40,0	35,5	-8,6
QP de France hexagonale	414 350	60,0	62,3	+4,5
Saint-Amand-Montrond	505	53,3	57,1	+7,8
Issoudun	708	57,7	61,2	+6,7
CC Cœur de France	912	53,7	56,8	+6,2
PVD du Cher	2 679	52,0	56,7	+8,6
ZRR du Cher	6 020	54,6	57,8	+5,9
Cher	16 871	57,8	59,6	+3,4
France hexagonale	5 049 312	66,2	68,6	+4,7

Lecture : en 2019, 83 jeunes âgées de 15 à 24 ans résidant dans le QPV sont scolarisés, soit 40% des jeunes de cette tranche d'âge. Le taux de scolarisation des filles est inférieur de 9 points à celui des garçons.

Les principaux acteurs du territoire

- Ecole élémentaire du Vernet
- Services petite enfance de la municipalité
- Le CASA : court descriptif + commentaire sur son arrivée à niveau de saturation en terme de possibilité d'accueil.

Orientations et objectifs opérationnels

Le quartier de résidence peut influencer le parcours scolaire des jeunes par le biais de différents mécanismes : effets de pairs (les risques d'échec scolaire étant plus prononcés si un élève fréquente d'autres jeunes en échec scolaire), caractéristiques des enseignants (plus souvent contractuels et donc moins souvent stables dans l'établissement, freinant la mise en place de projets d'établissements), orientation et autocensure, ...

Les niveaux de diplôme atteint par les populations les plus jeunes sont en général plus élevés que ceux de leurs aînés du fait de la démocratisation scolaire. En revanche, nous observons dans le QPV du Vernet une surreprésentation d'individus sans diplôme, ce qui révèle un vrai problème de scolarité.

Objectif n°1 : renforcer le soutien aux actions de suivi individualisé et collectif des enfants et jeunes en difficulté scolaire. A ce jour, ce soutien est principalement pris en charge par le CASA.

Objectif n°2 : en étroite collaboration avec l'Education nationale, faire un état des lieux (sans créer d'appel d'air) du besoin non couvert en matière d'accompagnement à la scolarité.

Objectif n°3 : accompagner le CASA dans sa recherche de co-financeurs mais aussi d'espaces d'accueil complémentaires.

Objectif n°4 : financer des actions qui soutiennent et accompagnent les parents dans leur rôle éducatif et d'accompagnement à la scolarité de leurs enfants.

Objectif n°5 : prioriser dans le financement, les actions intégrant pleinement une démarche contribuant à l'égalité entre les filles et les garçons.

DISPOSITIF LES COLOS APPRENANTES	
F O C U S	<p>Le dispositif « Colos apprenantes » a été initié en 2020, dans le cadre de l'opération Vacances apprenantes, par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse afin de faire face aux conséquences de la crise sanitaire sur les publics jeunes.</p> <p>Il s'agit de séjours conciliant aventures collectives, découvertes d'activités de pleine nature et apprentissages dans des domaines variés et dans un environnement qui rompt avec le quotidien.</p> <p>Ayant rencontré un grand succès populaire depuis la première édition en 2020 les colos apprenantes sont reconduites en 2024.</p> <p>Elles s'adressent à tous les mineurs à partir de 3 ans et prévoient, pour nombre d'entre eux, une aide de l'État. Le montant de cette aide peut atteindre 100 % du coût du séjour dans la limite de 100 € par nuitée pour des séjours de 4 nuitées minimum (400 €) et de 8 nuitées maximum (800 €).</p>

c) Accès aux droits

1 - Accès aux droits et aux services publics

Diagnostic

L'accès aux services publics représente un enjeu majeur de la cohésion sociale à l'échelle d'un territoire. Pour cette raison et dans le cadre du schéma d'accessibilité des services au public, en cohérence avec le maillage des implantations locales des opérateurs (La Poste, CAF, Pôle Emploi, DDFIP...), une seconde France services a ouvert ses portes en 2024 au sein du FJT, au cœur du QPV. Les services délivrés aux usagers comprennent l'information, le conseil, l'orientation, l'accompagnement vers les démarches numériques (...).

L'implantation de la France Services dans un lieu de vie agréable et convivial, familial, renouvelle la vision des guichets de services publics. Au-delà des formalités administratives, les usagers peuvent accéder à une gamme élargie de services (accompagnement social, offres éducatives, espaces de coworking, restauration collective, cafétéria, espace d'information, etc.) et ainsi sortir de leur isolement.

L'animation sous forme d'ateliers, de co-animation avec des associations locales, la participation à des projets de territoires (politique de la ville) sont également assurés par le FJT et proposés par les agents France services à leurs usagers.

Les horaires proposés sont complémentaires de ceux de la France Services du centre-ville de Saint-Amand-Montrond. L'accueil se fait sans et avec rendez-vous selon les plages horaires. A ce titre, trois personnels sont mis à disposition de la France Services, pour permettre son ouverture avec deux agents (simultanément) 24 heures par semaine.

Enfin, le centre social le Loccal accueille mensuellement une permanence du CIDFF.

Les principaux acteurs du territoire

- Le centre social le Loccal
- La France services (FJT)
- Le CIDFF
- Bureau de Poste
- La MDAS (hors QPV)

Orientations et objectifs opérationnels

Objectif 1 : contribuer aux actions favorisant l'appropriation de la France services par les habitants du quartier et plus largement de la commune de Saint-Amand-Montrond et des communes voisines.

Objectif 2 : poursuivre la recherche de partenariats associatifs et faciliter les implantations sous forme de permanences hébergées par les acteurs implantés dans le QPV (le centre social, le FJT).

2 – Accès aux soins

Diagnostic

La santé est très fortement impactée par l'accumulation des inégalités et le cadre de vie dans les quartiers prioritaires. D'autant que si le déficit d'accès aux professionnels de santé est une problématique nationale, elle s'exprime avec acuité dans le Cher et donc ses QPV. Suivant les définitions de l'Organisation Mondiale de la Santé, le contrat de ville veut avoir une approche globale qui touche l'ensemble des déterminants de santé. Dans celui des politiques éducatives et en direction de la jeunesse, **en lien avec le Contrat local de santé**, la prévention en santé et en santé mentale sera particulièrement soutenue par l'ARS, notamment au regard des besoins remontés par les acteurs et les habitants.

Les principaux acteurs du territoire

- Coordonnatrice du CLS
- Vie libre (prévention de la toxicomanie et des conduites addictives)

Orientations et objectifs opérationnels

Objectif 1 : porter et décliner sur le quartier les objectifs fixés par le CLS

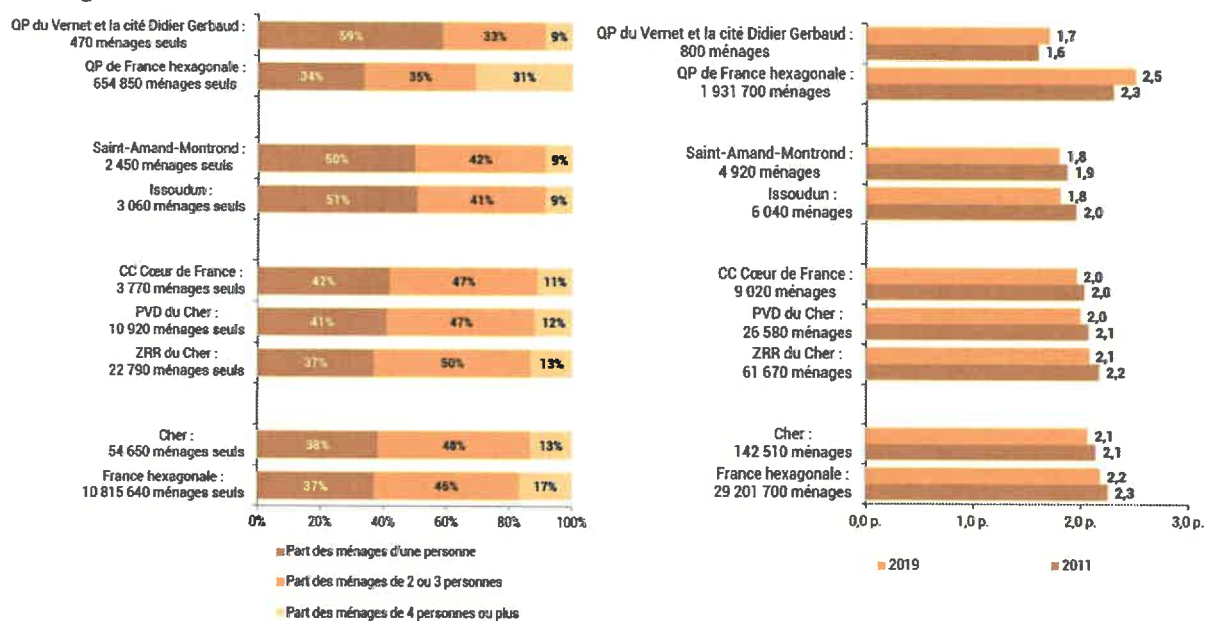
Objectif 2 : soutenir les actions de prévention de la toxicomanie et des conduites addictives

Objectif 3 : faciliter l'implantation de l'association Vie libre dans le QPV

d) Cadre de vie, sociabilité et transitions

Quelques chiffres clefs (diagnostic)

Répartition des ménages par nombre de personnes et répartition de la population selon la taille des ménages :



Lecture :

- en 2019, 59% des ménages du QP du Vernet et la cité Didier Gerbaud sont composés d'une personne
- en 2019, les ménages résidant dans le QP du Vernet et la cité Didier Gerbaud sont composés de 1,7 personnes en moyenne contre 1,6 personnes en 2011.

Les principaux acteurs du territoire

- Les bailleurs France Loire et Val de Berry
- Brenne berry
- Le Loccal
- Le FJt
- Les associations des habitants
- Les services des collectivités
-

Orientations et objectifs opérationnels

Le quartier prioritaire se compose du quartier du village du Vernet, et de la Cité Didier Gerbaud. Sur l'ensemble du périmètre, deux bailleurs sociaux sont présents (France Loire : 619 logements sur le Vernet et Val de Berry : 230 logements essentiellement cité Didier Gerbaud).

Le quartier dans son ensemble a bénéficié d'un processus de résidentialisation de qualité qui le rend attractif pour un premier logement, à la fois du fait du prix raisonnable des loyers mais aussi par l'implication des bailleurs qui ont permis une réhabilitation en continu de l'habitat du quartier. La qualité du cadre de vie est bonne.

Le contrat de ville peut constituer un levier de dynamisation, de mutualisation et de rapprochement entre les habitants de l'ensemble du quartier prioritaire (Vernet/Gerbaud) et de ces derniers avec le reste de la ville et plus particulièrement avec le quartier voisin « des Buissonnets » trop éloigné pour intégrer le QPV mais dont les caractéristiques (catégories socio-professionnelles, pauvreté, exclusion) sont partagées.

Objectif 1 : promouvoir des projets de proximité et intergénérationnels favorisant le lien social grâce au soutien financier des associations d'habitants du quartier (exemple : fêtes de quartier, brocantes, lotos, sorties cinémas, sorties piscine.). Soutenir la visibilité sur tout le territoire des associations du quartier en garantissant leur présence sur des stands lors des grandes manifestations organisées sur la commune.

Objectif 2 : favoriser les initiatives des habitants au profit du mieux vivre ensemble via le Fonds de participation des habitants, les mises à disposition de matériels, de matériaux de récupération, de compétences...)

Objectif 3 : soutenir des actions mises en œuvre par les structures associatives du QPV au profit de la mixité, de la convivialité et des transitions via l'activation des instances prévues entre bailleurs, État et collectivités pour l'usage des ressources liées à l'abattement de la TFPB. Organiser des rencontres régulières des acteurs pour la mise en œuvre de ces projets communs.

Objectif 4 : Renforcer la communication et mener des actions citoyennes en faveur des transitions.

Exemples :

- en contribuant à la création de jardins partagés
- en associant les habitants à la préservation de leur cadre de vie (sensibilisation au tri/encombrants) via des actions partenariales (collectives, centre social et bailleurs).

Objectif 5 : développer une présence associative dans le quartier hors QPV « les Buissonnets » via la mobilisation de 2,5 % des budgets spécifiques de l'état en visant un effet de levier sur le droit commun.

e) Jeunesse, accès à la culture, au sport et aux loisirs

Quelques chiffres clefs (diagnostic)

Territoires	Indice de jeunesse		Indice d'évolution des générations âgées		
	Moins de 20 ans	Indice	60-74 ans	75 ans et plus	Indice
QP du Vernet et la cité Didier Gerbaud	284	0,8	235	120	2,0
QP de France hexagonale	1 587 374	1,9	584 339	251 121	2,3
Saint-Amand-Montrond	1 608	0,4	2 221	1 833	1,2
Issoudun	2 119	0,5	2 210	1 972	1,1
CC Cœur de France	3 369	0,5	4 259	2 901	1,5
PVD du Cher	10 835	0,5	11 834	8 666	1,4
ZRR du Cher	26 332	0,6	29 096	17 548	1,7
Cher	63 698	0,6	62 233	37 075	1,7
France hexagonale	15 561 780	0,9	10 873 143	6 171 845	1,8

Lecture : En 2019, il y a 1,3 fois moins de jeunes de moins de 20 ans que de personnes âgées de 60 ans et plus dans le QPV. Parmi ces derniers, les 60-74 ans sont deux fois plus nombreux que les 75 ans et plus.

Les principaux acteurs du territoire

- Le centre social le Loccal
- Le FJT (PIJ)
- La carrosserie Meusnier
- L'abbaye de Noirlac
- La maison du cœur
- Les déserts kids
- Les services municipaux

Orientations et objectifs opérationnels

En 2019, les moins de 20 ans représentent 22 % de la population du QPV et les moins de 15 ans 14%. La concertation citoyenne a fait ressortir une demande forte de la population pour la création d'espaces ludiques et sportifs dans le quartier pour les petits et les adolescents ainsi qu'une augmentation des actions de loisir en leur faveur.

Objectif 1 : poursuivre le financement d'actions culturelles en pieds d'immeubles.

Objectif 2 : soutenir la municipalité dans son projet de création d'un espace ludique et sportif pour les jeunes au cœur du QPV.

Objectif 3 : contribuer à la densification du tissu associatif du secteur sport et loisirs dans le quartier

Objectif 4 : soutenir les actions du PIJ pour sa bonne appropriation par les jeunes du quartier

DISPOSITIF QUARTIERS D'ETE & AUTRES

Grâce à la mobilisation conjointe des associations, des collectivités et des services déconcentrés de l'État, les Quartiers d'été se déclinent depuis 2020 dans tous les quartiers de la politique de la ville de France, avec pour objectif de permettre aux familles, et notamment aux jeunes, d'avoir un été qui soit :

F
O
C
U
S

- Un temps de respiration, de divertissement et de découverte
- Un temps de rencontres et de renforcement du lien social.

La programmation estivale (organisées localement par le centre social le Loccal) prendra forme dans des activités proposées dans les quartiers durant les mois de juin, juillet et d'août, avec une attention particulière à proposer :

- Des activités organisées toute la journée, et notamment en soirée et le weekend afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier des Quartiers d'été et d'animer l'espace public durant ces périodes,
- Des activités mixtes et intergénérationnelles mais aussi dédiées aux jeunes filles et aux femmes qui sont souvent moins bénéficiaires des activités proposées.

D'autres dispositifs nationaux viennent compléter l'opération :

- Le Programme Ville Vie Vacances (VVV) s'adresse aux jeunes des quartiers prioritaires ne partant pas en vacances afin qu'ils bénéficient d'activités gratuites, culturelles, civiques, sportives et de loisirs et d'une prise en charge éducative durant l'été.
- Le dispositif DRAC Été culturel, créé également en 2020, a pour vocation de répondre aux enjeux sociaux, artistiques et territoriaux. Il complète trois opérations déjà déployées durant l'été : C'est mon patrimoine, Partir en livres et Passeur d'images/Cinéma en plein air.
- Les dispositifs École ouverte et Vacances apprenantes.
- Le dispositif estival « Explore l'Europe ».

III – CONTRIBUTIONS SPÉCIFIQUES DES PARTENAIRES

a) Conseil régional Centre Val-de-Loire

La Région Centre - Val de Loire, soucieuse d'un aménagement équilibré du territoire, facteur de cohésion sociale et territoriale, souhaite poursuivre son soutien en faveur des quartiers défavorisés. Le présent article précise les compétences et priorités régionales qui rejoignent les actions qui seront engagés dans les Contrats de ville en faveur des quartiers défavorisés.

A ce titre, un certain nombre d'actions répondant aux enjeux définis et s'inscrivant dans le programme d'actions du Contrat de Ville peuvent donner lieu à une mobilisation de la Région au titre de ses politiques de droit commun, qu'elles soient sectorielles ou contractuelles.

Concernant les enjeux liés à « l'émancipation pour tous » :

En matière d'action éducative et du public jeune, la Région intervient pour l'amélioration des conditions d'accueil dans les établissements à travers les travaux qu'elle conduit et les actions éducatives qu'elle pilote ou co-pilote. Plus globalement, telle qu'exprimée et précisée dans le pacte régional des jeunes 2022-2028, la Région porte des ambitions et des actions en faveur de la jeunesse.

Concernant l'accès aux soins et à la santé, la Région favorise notamment le déploiement des structures d'exercice regroupé et s'investit dans le champ du salarié des professionnels de santé via le GIP Pro santé.

En matière de soutien aux actions culturelles et sportives, la Région encourage l'accès à la culture et l'exercice des droits culturels pour toutes et tous, le mouvement sportif dans ses actions d'encadrement (soutien à l'emploi associatif), d'équipement (aide au matériel) et favorise l'utilisation des infrastructures sportives des lycées ...

La Région agit pour l'égalité des chances notamment à travers des leviers en faveur de l'inclusion numérique.

Autour des enjeux liés au « plein emploi pour les habitants » :

Au titre de la compétence Formation Professionnelle, en faveur de la mobilisation des publics vers la formation, notamment les dispositifs de formation aux compétences de base et transversales, actions DEFI – Développement de l'Emploi par des Formations Inclusives

En faveur du soutien à la création et au développement d'activités, à travers ses outils d'aide aux entreprises et de soutien aux projets d'immobiliers d'accueil d'entreprises en articulation avec les EPCI.

Concernant l'économie sociale et solidaire, la Région est particulièrement attentive au développement des emplois non délocalisables, notamment dans le cadre des structures relevant de l'économie sociale et solidaire.

Par ailleurs, la mobilité figure parmi un des freins à l'emploi pour lesquels la Région a des capacités d'action y compris dans ses quartiers : pour identifier et faciliter l'accès aux solutions de mobilité (conseils en mobilité, mobilités solidaires...), et pour encourager les mobilités douces et accompagner les dynamiques en faveur du report modal.

Autour d'enjeux liés à la « transition écologique et énergétique » :

La Région fait de lutte contre le changement climatique un axe majeur et transverse de ses politiques publiques. La Région est engagée notamment en faveur de la réduction des besoins énergétiques des logements et des bâtiments publics en soutenant des rénovations complètes permettant un réel gain énergétique. Le déploiement d'ENR est également favorisé par la Région.

L'amélioration du confort thermique des espaces publics constitue un axe prioritaire d'adaptation au changement climatique. Le recyclage du foncier constitue également un levier sur lequel la Région souhaite s'investir.

La Région peut accompagner des initiatives en faveur des circuits alimentaires de proximité et de l'économie circulaire.

La Région a fait du renouveau démocratique et de l'égalité entre les femmes et les hommes des marqueurs forts de son action et déploie des mesures en la matière.

Enfin, la Région, aux côtés de l'Etat soutient le centre de ressources Villes au carré pour ses actions de veille, expertise et conseils auprès des acteurs de la politique de la ville et constitue un relais avec les chefs de projets.

La Région interviendra dans le respect des procédures régionales, et dans la limite des crédits votés au budget régional. Ceux-ci pourront être activés après formulation d'une demande. A l'issue de l'instruction, la Commission permanente régionale sera sollicitée, seule compétente pour accorder l'attribution d'une aide régionale. Les montants de subventions régionales qui pourraient apparaître dans le présent Contrat seraient mentionnés à titre indicatif et n'engagent pas la collectivité régionale. La Région s'engage à faire connaître auprès des chefs de projet politique de la Ville les différents dispositifs régionaux mobilisables pour atteindre les objectifs du Contrat de Ville.

La mobilisation des fonds européens

En adéquation avec la stratégie européenne en matière de développement territorial et avec l'Accord de Partenariat entre l'Etat français et la Commission européenne relatif à la gestion des fonds européens en France, le Conseil régional, autorité de gestion du Programme Centre-Val de Loire et Interrégional Loire FEDER/FSE+ 2021/2027 a défini des mesures qui ont vocation à s'inscrire dans les priorités identifiées dans les contrats de ville :

- En matière de développement économique et de médiation numérique
- En faveur de territoires résilients avec des leviers en faveur de la transition énergétique et écologique et la mobilité urbaine
- Pour la promotion de l'économie sociale et solidaire, la création et reprise d'entreprises pour des publics vulnérables, la formation des demandeurs d'emplois et en particulier des jeunes
- L'accès aux soins

La Région s'engage à renforcer la connaissance de ces dispositifs auprès notamment des chefs de projet de la politique de la ville.

b) Conseil départemental

A compléter

c) Agence régionale de santé – Unité départementale du Cher

La lutte contre les inégalités sociales de santé est une priorité nationale. Dans ce cadre, le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux soins des plus démunis (PRAPS) de l'ARS CVL fait partie intégrante du Projet Régional de santé (PRS) 2023-2028. Pour faire reculer les inégalités de santé, le PRAPS s'appuie sur un partenariat entre les acteurs institutionnels, associatifs, collectivités territoriales, professionnels du champ sanitaire, social, médico-social et usagers. La transversalité et l'articulation des politiques publiques différentes mais néanmoins complémentaires sont socles de ce programme. La politique de la ville en fait partie et permet donc une mise en œuvre efficiente du PRAPS.

Pour faire reculer les inégalités, l'ARS Centre-Val de Loire confirme poursuivre et renforcer, avec l'ensemble des opérateurs de la prévention, du secteur social, du secteur médico-social, du secteur sanitaire, l'accompagnement des publics en quartier politique de la ville. Ce soutien s'inscrit dans le cadre des politiques publiques de droit commun avec une attention particulière aux populations vulnérables.

Selon le principe de l'universalisme proportionné, l'ARS CVL soutient la mise en œuvre de dispositifs d'aller-vers, les actions de prévention, d'éducation la santé, de médiation en santé et le développement des outils de littératie en santé.

Les orientations du projet régional de santé s'inscrivent dans les ambitions du contrat de ville. Le développement des compétences psychosociales et une action précoce dès le plus jeune âge avec un accompagnement à la parentalité en lien avec les autres acteurs institutionnels sont à développer.

De part leur parfaite connaissance du territoire et du maillage avec les acteurs locaux, il est à noter que les Contrats Locaux de Santé, les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé et les Contrats Locaux de Santé Mentale ont un rôle à jouer afin d'orienter/adapter les actions santé des Contrats de Ville en fonction des besoins de la population pour améliorer l'accès aux soins mais aussi la santé dans sa globalité avec une approche prévention

d) CAF du Cher

La Caf s'engage à tenir compte de la géographie prioritaire de la politique de la ville dans la priorisation des projets qu'elle soutient en faveur de l'accès aux droits et aux services, du développement des services aux familles et du renforcement des liens de proximité.

Elle apportera un soutien technique et financier renforcé pour les projets et services qui favoriseront le développement du service public de la petite enfance sur les Qpv, qui constitue un enjeu majeur pour les Caf en ce qu'il contribue à soutenir le développement des enfants et l'insertion de leurs parents.

Le soutien de l'action des structures d'animation de la vie sociale (centres sociaux, espaces de vie sociale) sur les Qpv restera une priorité pour favoriser le lien social et le développement des projets de leurs habitants.

La Caf veillera à ce les projets et actions soutenus dans le cadre du contrat de ville soient articulés avec la convention territoriale globale (Ctg) signée entre la Caf et les collectivités locales, ainsi qu'avec le schéma départemental des services aux familles (Sdsf).

e) CPAM

- Dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 conclue entre l'Etat et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, la CPAM du Cher a défini des orientations stratégiques en matières d'accès aux droits et aux soins à l'attention des publics fragiles.
-
- En vertu des axes développés dans le contrat de ville de Bourges, la CPAM renforcera sa mobilisation dans la réduction des inégalités sociales de santé en :
 - - développant des actions qui facilitent l'accès aux droits avec la mission d'accompagnement en santé (MISAS) et le renforcement des partenariats locaux par :
 - o des démarches proactives d'accès aux droits pour identifier les besoins d'accès à la complémentaire santé solidaire
 - o la poursuite de l'inclusion numérique avec les France Services
 - o l'accompagnement des jeunes en difficulté ou en rupture de droits

- o la mise en place de parcours coordonnés CAF/CPAM face aux situations de précarité (perte d'un proche, séparation, futurs parents)
- - mettant en œuvre des programmes « aller vers » en matière de prévention et d'accompagnement en santé : dépistages organisés des cancers, dépistages des troubles visuels, du langage ou du rachis dans les écoles, la santé mentale des jeunes et les bilans de prévention aux âges-clés de la vie (18-25 ans, 45-50 ans, 60-65 ans et 70-75 ans)
- - luttant contre les difficultés territoriales d'accès aux soins par :
 - o un soutien accru auprès des structures d'exercice coordonnée (Maison de santé pluri-professionnelles et communautés professionnelles territoriales de santé)
 - o un programme aidant les patients en affection de longue durée de retrouver un médecin traitant pour ceux qui n'en avaient plus et de faciliter ainsi leur accès et recours aux soins ;
 - o une meilleure organisation des soins prenant appui sur la télémédecine
- - accompagnant l'innovation numérique en santé via des projets de « e-santé » ouvrant des perspectives d'évolutions de parcours de soins et de prise en charge. Ainsi, la poursuite du déploiement et de l'utilisation de Mon Espace Santé et du DMP associé, le lancement de l'application Carte Vitale sur smartphone, le développement de l'ordonnance numérique, devraient permettre de faciliter et améliorer la prise en charge coordonnée des patients par les professionnels de santé et de décroiser le système de santé.

f) Val de Berry

Val de Berry est acteur dans le cadre du contrat de ville sur ses quartiers politique de la ville et s'engage à une :

- Participation aux instances de gouvernance,
- Poursuite des politiques patrimoniales et sociales de l'organisme au profit de la qualité de service aux locataires du QPV,
- Mobilisation de l'abattement de TFPB à destination du cadre de vie des locataires et du soutien aux acteurs de proximité,
- Participation active à la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité,
- Participation active au Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

g) France Loire

France Loire est acteur dans le cadre du contrat de ville sur ses quartiers politique de la ville :

- France Loire intervient dans l'amélioration des quartiers politique de la ville en premier lieu avec ses travaux réhabilitation et résidentialisations en tenant compte des besoins spécifiques des habitants ; (personnes âgées, personne à mobilité réduite...).
- Avec le dispositif de l'abattement TFPB France Loire concourt à l'amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers politiques de la ville notamment en accentuant le surnettoyage, la proximité, les actions de lien social, la mise à disposition de locaux pour les associations...
- France Loire agit aussi en termes de sécurité en lien avec le contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance pour la lutte contre les troubles résultants des trafics de stupéfiant, de rassemblement ou de dégradations et incivilités
- Dans le cadre de diagnostique terrai multi partenaires France Loire peut mettre en œuvre les améliorations susceptibles de résoudre les problématiques relevées à proximité de nos immeubles ou sur nos extérieurs privatifs.

- France Loire est partie prenante du réseau partenarial (mairie, associations, habitants ...) qui se mobilise pour améliorer la qualité de vie des habitants et participe aux réunions, ateliers, réflexions sur les différents thématiques.

H) BPI France

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012. Les solutions sont mises en œuvre sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents.

Solutions de droit commun : Bpifrance propose des solutions variées : innovation, financement, garantie, fonds propres, international, accompagnement.

Programmes spécifiques : Bpifrance met en place des dispositifs dans le cadre du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 aux côtés d'acteurs publics et privés de l'écosystème entrepreneurial (Fonds social européen, État, Régions, autres collectivités, fondations, banques, etc.). Bpifrance appuie son action sur des réseaux, notamment les Réseaux membres du collectif Cap Créa¹

- 15 briques de solutions : Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 se décline en 15 actions pour détecter, informer, orienter, accompagner, financer, accélérer et développer l'entrepreneuriat dans les quartiers.
- *Concours Talents des Cités* : un concours national qui valorise les entrepreneurs des quartiers et les solutions d'accompagnement à la création d'entreprise. Il mobilise les réseaux du collectif Cap Créa et l'écosystème local à chaque étape.
- *La Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030* : des événements au cœur des territoires prioritaires, associant les acteurs de l'entrepreneuriat, de la cohésion et de la culture. Ils proposent des informations, des ateliers, du networking et des festivités.
- *Les Bus de l'Entrepreneuriat* : des dispositifs itinérants qui offrent aux publics éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Ils détectent les talents dans les QPV et les orientent vers les structures partenaires adaptées.
- *Les CitésLab* : des chefs de projet qui détectent, préparent et orientent les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils assurent un flux qualifié à l'écosystème local de l'accompagnement.
- *Les Carrefours de l'entrepreneuriat* : le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. Il regroupe dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création.
- *Le renforcement des actions des Réseaux* : pour adapter leur accompagnement à la nature du besoin des entrepreneurs des quartiers.
- *Un nouveau Prêt d'honneur Quartiers* : un prêt à taux zéro déployé notamment par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa. Il répond massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.
- *Des actions renforcées en soutien aux projets innovants* : grâce au programme French Tech Tremplin avec une Bourse French Tech. Il favorise l'émergence de start-up ambitieuses issues ou implantées dans les QPV.
- *Un nouveau prêt bonifié Flash* : un prêt 100% digital à destination des TPE de plus de 3 ans. Il permet de financer des besoins de trésorerie, d'investissement ou de développement.

¹ Le collectif Cap Créa réunit les 26 Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise partenaire de Bpifrance (de la sensibilisation des jeunes au Rebonds). Il porte l'ambition de doubler le nombre d'entreprises pérennes créatrices de valeur ajoutées et d'emploi en renforçant leurs actions dans tous les territoires et auprès de tous les publics notamment jeunes et femmes. Présent sur l'ensemble du territoire avec 3000 implantations, 5000 salariés et 55 000 bénévoles, ce collectif a sensibilisé plus de 400 000 personnes à l'entrepreneuriat, et accompagné 150 000 porteurs de projets, contribué à plus de 70 000 créations d'entreprises et généré près de 120 000 emplois en France. Les QPV représentent en moyenne 8% de leur activité soit un niveau comparable au poids des QPV dans la population nationale.

- *Un nouveau Fonds de fonds en investissement* : qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.
- *Une équipe Fast Track to Cash* : qui facilite l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers les solutions spécifiques ou de droit commun. Elle accompagne les entrepreneurs des QPV dans leur recherche de financement.

i) Chambre des métiers et de l'artisanat

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre - Val de Loire souhaite s'inscrire dans la continuité de son engagement à travers le nouveau Contrat de ville de Saint-Amand-Montrond par sa participation à sa gouvernance et par sa volonté de promouvoir des actions en faveur de l'orientation et de l'insertion professionnelle. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat souhaite apporter sa contribution à la réussite de ce nouveau contrat en jugeant nécessaire d'assurer la promotion des métiers et de l'alternance, plus particulièrement de l'apprentissage comme constituant un véritable ascenseur social facilitant l'accès à l'emploi durable et local.

L'insertion et la reconversion professionnelle restent aussi des sujets majeurs que portent la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et qui font résonance avec le contrat de ville.

Enfin, sur le volet économique, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat marque son attachement à accompagner les porteurs de projet à travers ses actions d'accompagnement et de formation à la création et reprise d'entreprises nécessaires à la vitalisation des QPV.

J) Chambre de commerce et d'industrie

A compléter

IV – GOUVERNANCE

Le présent contrat est placé sous la coordination partagée de monsieur le préfet du Cher, de monsieur le maire de Saint-Amand-Montrond et de monsieur le président de la communauté de communes.

Les coordonnateurs sont garants de :

- L'animation du présent contrat et des engagements liés,
- La réunion, tant que de besoin, des instances de pilotage et de concertation du contrat,
- La production annuelle d'un bilan de mise en œuvre et le suivi des indicateurs de réalisation.

Un comité de pilotage est installé et constitué de l'ensemble des signataires du présent contrat et de représentants des conseils citoyens.

Il se réunit, a minima, une fois par an afin de :

- Suivre l'avancée du contrat de ville
- Actualiser le diagnostic de territoire par une veille partagée,
- Piloter, orienter et prioriser le déploiement des actions du contrat au regard de l'analyse des besoins ou des évolutions constatées sur le territoire,
- Coordonner les actions des différents acteurs et partenaires, notamment autour des éventuels appels à projets entre l'Etat et les collectivités et financeurs,
- Suivre la mobilisation des moyens de droits communs et des moyens spécifiques.

PROJET